

# Protection des bovins contre le loup

Lorsque plusieurs loups chassent ensemble, les bovins peuvent aussi être victimes de leurs attaques. Avec l'augmentation du nombre de meutes de loups, les détenteurs de bovins devront à l'avenir évaluer le risque d'une éventuelle attaque de loups sur leur bétail.

## Sommaire

Evaluation du risque	2
Mesures à court terme en cas de forte présence de loup	3
Adaptations de l'exploitation comme mesures de protection	3
Questions fréquentes	4

## Impressum

Editeur	AGRIDEA Jordils 1 CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 <a href="http://www.agridea.ch">www.agridea.ch</a>
Auteurs	Daniel Mettler, François Meyer, Andreas Schiess, AGRIDEA
Groupe	Développement rural
Layout	Michael Knipfer, AGRIDEA

## Public cible

Cette fiche technique s'adresse aux détenteurs de bovins et aux personnels de gardiennage qui souhaitent s'informer sur les mesures de protection possibles pour protéger les bovins contre les attaques de grands prédateurs.

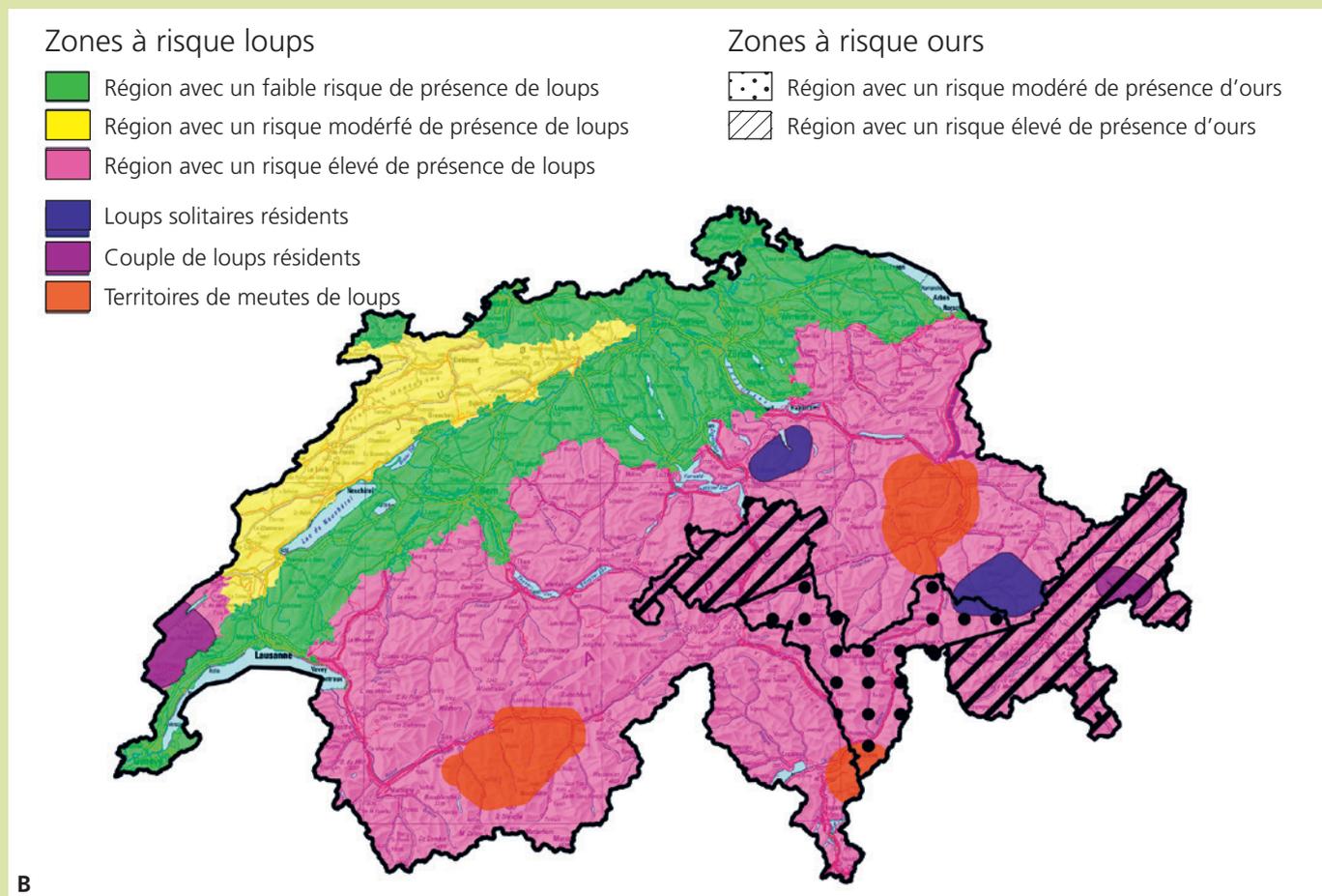


Bien que les dégâts se limitent jusqu'à présent presque exclusivement au menu bétail (moutons, chèvres), il faut aussi compter sur des attaques isolées sur des bovins en cas d'augmentation du nombre de meutes de loups en Suisse. En raison de leur taille, les vaches adultes et en bonne santé ne sont que rarement des proies pour les loups. Les veaux dans leurs premiers jours de vie et encore maladroits peuvent – surtout en l'absence passagère de leur mère – être attaqués par des loups. De rares cas d'attaques sur des génisses sont aussi connus. Une attaque sur un troupeau de bovins contenant de jeunes animaux ne se produit que dans des régions où la pression des loups est élevée, car elle est risquée pour les loups.

Le risque d'attaque par une meute de loups sur des bovins diffère selon l'exploitation et les conditions. Avec des mesures ciblées et consciencieuses, le risque d'attaque peut être réduit. Dans les régions avec une forte densité de loups, il peut être rationnel de minimiser ce risque en mettant en place des mesures d'urgence ainsi qu'en adaptant la gestion de l'exploitation sur le long terme.

Cette fiche technique résume les recommandations générales concernant la gestion optimisée des pâturages et la période de vêlage, et elle précise les mesures d'urgence possibles ainsi que les adaptations de l'exploitation nécessaires en cas de forte densité de loups. Les mesures recommandées se basent sur les expériences nationales et internationales et peuvent être améliorées à tout moment.

## Evaluation du risque



Répartition géographique des zones à risque actuelles concernant le loup et l'ours en Suisse (2017).

Les expériences dans les Alpes montrent que le loup s'attaque principalement au menu bétail (avant tout mouton et chèvre). En comparaison, le risque d'attaque sur du gros bétail (bovins, équins) est largement plus faible. Le risque d'une attaque de loup sur les bovins est différent selon la localisation de l'exploitation et/ou de l'estive.

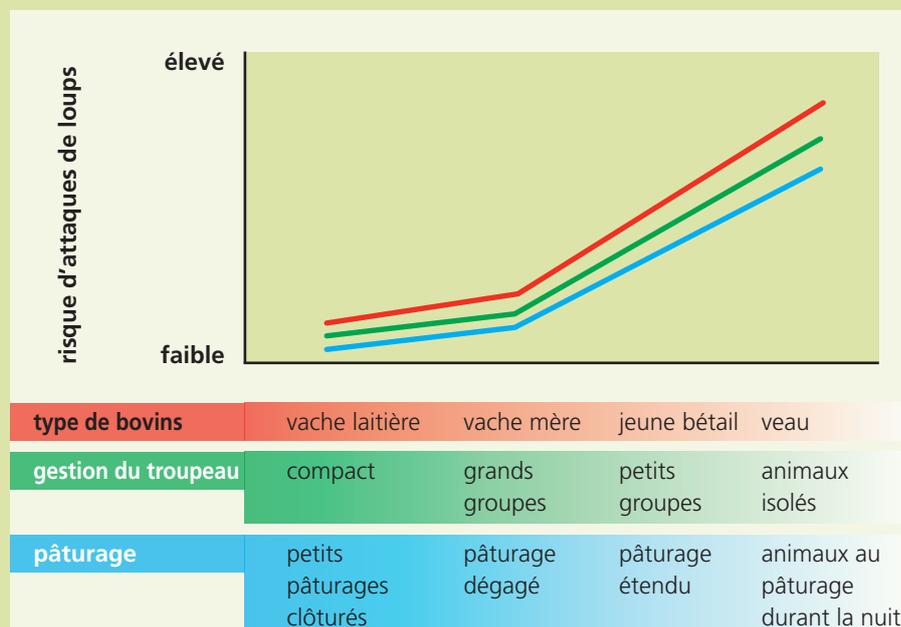
### Aide pour évaluer le risque

Les sources d'informations suivantes peuvent vous fournir des renseignements spécifiques :

- Régions avec **présence permanente** de loup  
www.protectiondestroupeaux.ch et www.kora.ch
- Conseil** individuel auprès du service de vulgarisation agricole cantonale
- Contact avec le **garde-faune** régional

Il est recommandé de comparer la répartition des loups en Suisse – en particulier de la meute de loups – avec la localisation des pâturages de l'exploitation. On

peut ainsi évaluer individuellement le risque pour l'exploitation en considérant la catégorie des animaux et le mode de gestion des pâturages.



Evaluation du risque pour une exploitation située dans le territoire de la meute de loups.

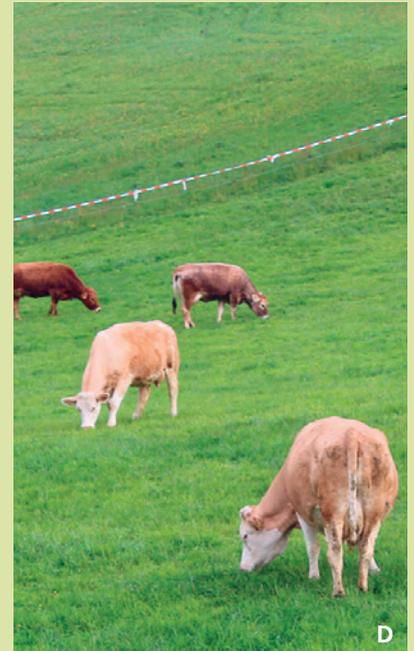
## Mesures à court terme lors de forte présence de loups

Les mesures d'urgence sont consécutives à un premier dégât. S'il n'est pas possible **d'établir** les animaux, la sécurité peut être augmentée par un **parc de nuit** solide et électrifié. Les petits parcs et les parcs de nuit peuvent être renforcés par des filets électrifiés. De plus, les méthodes d'effarouchement suivantes peuvent augmenter l'effet de protection des clôtures :

- **Lampes clignotantes** de type Foxlight (Image C)
- Renforcement visuel de la clôture avec du ruban de balisage (rouge-blanc/bleu-blanc) (Image D)
- Appareil de **dissuasion acoustique** avec détecteur de mouvement

Afin d'éviter un effet d'accoutumance chez le loup, les lampes clignotantes et les appareils de dissuasion acoustique doivent être déplacés tous les trois à cinq jours. Pour la même raison, ces systèmes ainsi que les Fladry ne doivent pas être utilisés plus de deux semaines sur le même pâturage. Le choix du bon pâturage et de l'emplacement des systèmes d'effarouchement est décisif et devrait être discuté avec le garde-faune et le conseiller cantonal à la protection des troupeaux.

Si d'autres attaques ne peuvent pas être évitées par des mesures d'urgence, la Confédération et les cantons prennent une décision concernant le **tir** des loups responsables des dégâts.



Moyen de prévention, Foxlight, à la périphérie du pâturage (Image C). Renforcement visuel d'une clôture électrifiée avec du ruban de balisage (Image D).

## Adaptations de l'exploitation comme mesure de protection

### a) Gestion des pâturages

Les adaptations suivantes dans la gestion de la pâture peuvent diminuer le risque d'attaque :

- Un **troupeau compact** diminue le risque d'attaque de loup. Le système de pâturage tournant empêche qu'un animal se retrouve seul, à l'écart de son troupeau.
- Pour les vaches mères avec leur veau, il est recommandé de clôturer avec au moins deux fils afin que les veaux ne puissent pas s'éloigner du pâturage. Plus l'habitation aux frontières que représentent les clôtures électrifiées sont bonnes, mieux celles-ci seront respectées, même en cas d'agitation dans le troupeau.



- Lors d'une forte pression des loups, la protection peut être augmentée par un parc de nuit renforcé par un filet électrifié ou par le fait d'établir le troupeau durant la nuit.

### b) Vêlage contrôlé

Le risque d'une attaque sur un veau diminue avec l'âge de l'animal. Un jeune veau, dans les premiers jours de sa vie, momentanément laissé seul par sa mère à l'écart du troupeau se trouve dans la situation la plus risquée. L'obscurité ou le brouillard augmente encore le risque. **Pour ces raisons, il faut éviter les vêlages sur des pâturages non clôturés dans les régions où la pression des loups est élevée.**

Une personne qui ne veut pas renoncer au vêlage sur des pâturages non clôturés devrait prendre en considération différentes mesures de sécurité :

- **Optimiser le lieu du vêlage:** un pâturage dégagé situé le plus près possible de la ferme ou du chalet, baisse la probabilité d'une attaque et facilite le contrôle. Il faut éviter les pâturages situés près d'une forêt, fortement embroussaillés ou avec une visibilité réduite lors des vêlages et lors des premiers jours de vie des veaux.
- **Présence augmentée du berger:** les animaux en fin de gestation doivent être particulièrement bien observés et détenus, si besoin, à proximité de la ferme/du chalet.

*Les veaux dans leurs premiers jours de vie représentent un risque élevé dans le territoire d'une meute de loups.*

### c) Chiens de protection des troupeaux

Les chiens de protection des troupeaux peuvent représenter une protection efficace contre les attaques de loups. L'intégration de chiens dans un troupeau de bovins est cependant plus compliquée et demande plus de temps que pour le menu bétail. L'utilisation de chiens de protection des troupeaux avec des bovins ne devrait être envisagée que lors d'une forte pression de grands prédateurs, si aucune autre mesure de protection ne peut être mise en place.

Les alpages de bovins sont souvent situés dans des régions fortement fréquentées par des randonneurs, ce qui peut engendrer des confrontations régulières entre animaux de rente, chiens de protection des troupeaux et randonneurs. La gestion des pâturages et l'installation de clôtures le long des chemins de randonnée officiels est donc très important.

#### Avantages et inconvénients des chiens de protection des troupeaux

- + Bonne protection contre les grands prédateurs
- + Le bétail panique moins en présence de grands prédateurs
- L'intégration dans un troupeau de bovins demande beaucoup de temps
- Problème potentiel avec les randonneurs, les vétérinaires et les voisins

## Questions fréquentes

### Pourquoi mon troupeau de bovins est-il plus nerveux que d'habitude ?

Les comportements inhabituels de certains animaux ou de l'ensemble du troupeau peuvent indiquer la présence de grands prédateurs. Un troupeau perturbé par des grands prédateurs présente un risque accru pour son détenteur et pour les randonneurs.

### Était-ce un loup ?

En cas de suspicion d'une attaque de loup, le garde-faune de votre région doit toujours être informé. En présence de veaux morts-nés, une attaque de renard ne doit pas être exclue. Dans ce cas, les animaux ne sont pas indemnisés car le renard n'est pas une espèce protégée. Les animaux de rente morts devraient être protégés par une bâche afin d'éviter que d'autres animaux (chiens, renards ou autres) viennent les consommer par la suite, ainsi le garde-faune pourra identifier le coupable à partir des différentes traces.

### Où peut-on se procurer des effaroucheurs ?

Les préposés cantonaux à la protection des troupeaux disposent de matériel d'urgence qu'ils peuvent prêter à court terme.

### Chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus

La Confédération soutient financièrement l'utilisation de chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus. Cependant, de tels chiens sont vendus en priorité aux détenteurs de menu bétail pour la protection de leurs troupeaux en régions d'estivage. Généralement, d'autres mesures de protection priment pour les bovins. En cas d'intérêt pour des chiens de protection des troupeaux, annoncez-vous assez à l'avance auprès de votre conseiller cantonal préposé à la protection des troupeaux.



Un chien de protection des troupeaux au travail parmi son troupeau de vaches mères.

### Comment les dégâts causés par des loups sont-ils indemnisés ?

Lors d'un dégât sur un bovin causé par un loup, le service cantonal de la chasse, en collaboration avec les associations d'élevage, décide, au cas par cas, du montant de l'indemnité.

### Quand les loups responsables d'une attaque sur bovins peuvent-ils être tirés ?

Si d'autres attaques ne peuvent pas être évitées malgré des mesures d'urgence ou si les mesures d'urgence sont disproportionnées, la Confédération et le canton décident d'un éventuel tir des loups responsables des dégâts.

### Des chevaux peuvent-ils être attaqués par des loups ?

Jusqu'à présent, en Suisse, les chevaux sont rarement attaqués par des loups. Les chevaux sont des animaux de fuite. La menace d'un loup peut les faire paniquer et sortir des pâturages. Les jeunes poulains devraient être gardés dans ou à proximité de l'écurie durant les deux premières semaines de leur vie dans les régions occupées par des loups. Il est recommandé de les rentrer durant la nuit.

#### Sources des images

- A © Stefan Lauber
- B, C, F © AGRIDEA
- D © Daniel Flückiger
- E © Eva Kaser

#### Autres informations

Des systèmes d'effarouchement comme les fladry, les foxlight ou les appareils de dissuasion acoustique peuvent être empruntés temporairement auprès du préposé cantonal à la protection des troupeaux.

**Service chargé de la protection des troupeaux:** [www.protectiondestroupeaux.ch](http://www.protectiondestroupeaux.ch)

**Association «Chiens de protection des troupeaux Suisse»:** [www.cpt-ch.ch](http://www.cpt-ch.ch)

**Distribution des loups:** [www.kora.ch](http://www.kora.ch)

**Contact:** AGRIDEA, Jordils 1, CP 1080, CH-1001 Lausanne, T +41 (0)21 619 44 00  
[contact@agridea.ch](mailto:contact@agridea.ch), [www.protectiondestroupeaux.ch](http://www.protectiondestroupeaux.ch)